

Liste des emplois permanents

Rapporteur : M. Le Président

Le Conseil Districte, par délibération en date du 22 janvier 1994, a adopté une liste des emplois permanents.

Cette liste a été mise à jour la dernière fois par délibération en date du 29 juin 2001.

Un certain nombre de modifications sont intervenues depuis et doivent être intégrées.

Des créations de postes sont en effet intervenues lors de la séance du Conseil Communautaire du 14 septembre 2001 :

- chargé du suivi opérationnel du réseau urbain pour le service transports - déplacements (ingénieur ou attaché territorial),
- assistant d'études prospectives pour le service transports - déplacements (technicien ou rédacteur territorial)
- chargé des études opérationnelles (technicien territorial) pour le service transports - déplacements ;
- animateur technique pour le tourisme, l'environnement, les équipements culturels et sportifs (ingénieur ou attaché territorial)
- chargé de la compétence centre de tri (technicien territorial).

Le poste de contractuel « responsable de la compétence Habitat et démographie » a été supprimé et un poste d'ingénieur subdivisionnaire a été créé (fonction responsable de compétences communautaires).

Il a été tenu compte également de la création des futurs postes pour la Communauté d'Agglomération.

Ces créations de poste sont les suivantes :

- contrôleur transports (agent d'entretien ou agent technique)
- assistant comptable (agent ou adjoint administratif)
- assistant habitat - politique de la ville (rédacteur ou technicien territorial)
- assistant projet d'agglomération (rédacteur ou technicien territorial)
- chargé de l'accueil et du standard téléphonique (agent ou adjoint administratif).
- gardiens de déchetterie d'Ornans (un agent d'entretien et un agent technique)

En fonction de l'évolution des recrutements, il est proposé de :

- transformer le poste d'attaché (ou ingénieur territorial : fonction : chargé du suivi opérationnel du réseau urbain pour le service transports - déplacements) en un poste de rédacteur territorial (fonction : assistant du responsable du service transports pour le suivi des relations contractuelles et financières avec les exploitants)
- transformer un poste d'agent technique en un poste d'agent d'entretien (fonction chargé de la logistique) à compter du 1^{er} décembre 2001.
- transformer un poste d'attaché territorial en un poste d'ingénieur subdivisionnaire (fonction urbaniste)
- transformer un poste d'adjoint administratif en un poste d'agent administratif qualifié (assistante de direction).
- transformer un poste d'agent d'entretien en un poste d'agent technique principal (fonction : gardien de déchetterie) à compter du 1^{er} décembre 2001

-Il s'agira également d'intégrer la transformation du poste de chargé de mission développement économique contractuel en un poste d'adjoint au directeur du développement économique, à compter du 7 février 2002.

La liste des emplois permanents est désormais la suivante :

	Cadres d'emplois ou grades	Catégorie	Fonctions	Nombre d'agents
C	Ingénieur en chef 1 ^{ère} catégorie	A	Directeur général des services	1
A	Attachés et directeurs territoriaux	A	Directeur général adjoint des services	1
G			Directeur du développement économique	1
B	Administrateur ou ingénieur en chef 1 ^{ère} catégorie (ou le cas échéant contractuel)	A	Directeur du développement économique	1
	Ingénieurs territoriaux	A	Responsables de compétences communautaires	4
			(dont un à compter du 1 ^{er} /01/2002) Urbaniste	1
	Attachés territoriaux	A	Responsable des Finances- Responsables Intercommunalité/affaires juridiques	3
	Technicien territorial	B	Assistant du responsable de la compétence aménagement de l'espace	1
			Assistant informatique	1
			Chargé des études opérationnelles transports	1
	Rédacteur ou technicien territorial	B	Assistant projet d'agglomération	1
			Assistant Habitat et Politique de la Ville	1
	Rédacteurs territoriaux	B	Responsable ressources humaines	1
			Assistant du responsable du service transports	1
	Adjoints administratifs territoriaux	C	Secrétaires et Assistantes	4
	Adjoints ou agents administratifs	C	Assistant comptable	1
			Chargé de l'accueil et du standard téléphonique	1
	Agent administratif qualifié	C	Secrétaires et assistantes	1
	Agents administratifs territoriaux	C	Secrétaires	3
	Agents techniques ou agents d'entretien	C	Contrôleur transports	1
	Agents d'entretien	C	Chargé de la logistique	1
	Total CAGB			30

S Y B E R T	Ingénieurs territoriaux	A	Directeur Gestionnaire de déchetteries	2
	Techniciens territoriaux	B	Chargé de mission valorisation déchets Chargé de la compétence centre de tri	1 1
	Agents administratifs	C	Secrétaire	1
	Agent technique principal	C	Gardien de déchetterie	1
	Agents techniques	C	Gardiens de déchetterie	1
	Agents d'entretien	C	Gardiens de déchetterie	6
	Total SYBERT			13
Total Général				43

Les agents relevant de contrats de droit public (8 personnes) sont les suivantes :

	Fonctions	Catégorie	Echéance du contrat	Nombre d'agents
C A G B	Chargé de mission développement économique (jusqu' au 06/02/2001 : adjoint au Directeur du développement économique à compter du 7 février 2002)	A	06/02/2002	1
	Responsable de la compétence Habitat et Démographie (jusqu'au 31/12/2001)	A	31/12/2001	1
	Chargée de mission relations avec les élus	A	31/10/2004	1
	Chargée de communication	A	02/11/2004	1
	Animateur technique pour le tourisme, l'environnement, les équipements culturels et sportifs	A	28/02/2005	1
	Cadre d'exploitation	A	31/08/2004	1
	Assistant d'études prospectives transports	B	31/12/2004 (prévisionnel)	1
	Contrôleur	C	31/08/2004	1
Total				8

Le comité technique paritaire du Centre de gestion du Doubs s'est prononcé lors de sa séance du 21 décembre 2001 sur la nouvelle organisation et le fonctionnement de la collectivité.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur ces modifications et se prononce favorablement sur la nouvelle liste des emplois permanents.

Pour extrait conforme,

Le Président